

Image not found or type unknown



Licenciement économique pendant la procédure de divorce

Par **Stephanie D27**, le **22/01/2017** à **16:06**

Bonjour,
actuellement en procédure de divorce, audience fixée en juin, j'ai eu confirmation de mon licenciement économique au plus tard mi-avril : les indemnités perçues, aussi bien légales que celles négociées, rentrent-elles dans la communauté ? Et suite à la perte de salaire que je vais subir est-ce que je peux demander une pension ou une prestation compensatoire ?
Merci par avance